



Foot en Salle

PROVINCE DE NAMUR

Infos

Editeur responsable: CEP Namur, Fays 6c, 5590 ACHENE - Saison 2025/2026 - N°01- 17/07/2025

Réalisation: Jean-Pierre DELFORGE - Partie officielle: Jean SCHEERS - Prochain numéro: 18/08/2025

FEUILLE DE MATCH: AVIS AUX CLUBS ET ARBITRES

Quand vous signez la feuille de match, vous êtes d'accord avec TOUT ce qui est inscrit !

Trop souvent, les arbitres réclament les codes PIN des équipes. Ils n'ont pourtant pas le droit de signer à la place du délégué ou du capitaine. Si vous lui donnez votre code, vous assumez les erreurs éventuelles sans possibilité de retour en arrière. Le score est entériné, de même que la carte attribuée à un autre joueur. Vous risquez en outre que sa déclaration d'accident ne soit pas recevable.

Par ailleurs, en l'absence de l'arbitre, vous DEVEZ utiliser la feuille de match électronique.

DECLARATION D'ACCIDENT

Toute déclaration d'accident doit être renvoyée **dans les huit jours qui suivent les faits**, sous peine de ne pas être prise en considération, à la L.F.F.S., Esplanade de la Légia 9/1, 4430 ANS, ou par courriel (format PDF) à secretariat@lffs.eu. Une copie de la feuille de match doit être jointe.

Ne jamais oublier de demander à l'arbitre de mentionner une blessure sur la feuille de match et de vérifier qu'elle y a bien été mentionnée avant de la signer !

Réunion des clubs d'avant-saison 2025/2026, le mercredi 27/08/2024 à 19h30 à Yvoir (salle « Le Maka », rue du Maka)

Les nouvelles règles de jeu applicables la saison prochaine y seront développées.

L'absence d'un représentant de votre club engendrera l'envoi des documents par voie postale et l'application d'une redevance.

ETHIAS

DEMANDE D'AFFILIATION : CONSIGNES À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT

**Pour toute demande d'affiliation (sur PC), il convient de respecter les consignes ci-dessous.
Dans le cas contraire, elle ne sera pas traitée dans les délais réglementaires
ou sera purement et simplement supprimée.**

1) Règles d'écriture

1.1 Prénom : en minuscules avec une majuscule pour la lettre initiale

Exemple : Benjamin **ET PAS** benjamin ou BENJAMIN

1.2 Nom : en capitales

Exemple : DUPONT **ET PAS** Dupont ou dupont

1.3 Adresse : veiller à ne pas oublier les majuscules et à l'écrire correctement

Exemple : Rue du Caveau **ET PAS** rue du Caveau ou rue du caveau

1.4 Localité : en capitales

Exemple : HOUTE-SI-PLOUT **ET PAS** houte-si-plout ou houte si plout ou Hout-si-plou ou...

1.5 Indiquer la province en minuscules avec une majuscule pour la lettre initiale

Exemple : Namur **ET PAS** NAMUR ou namur

1.6 Adresse e-mail OBLIGATOIRE en minuscules

Exemple : benjamin.dupont@lffs.eu

EXEMPLE

The screenshot shows two sections of a form. The first section, 'Informations principales', contains fields for: Prénom (Benjamin), Nom de famille (DUPONT), Date naissance (05/01/2004), Genre (Masculin), Nationalité (Belgique), Langue (Français), Image (Browse), Date de début (10/07/2024), Date de fin (jj/mm/aaaa), Statut (Actif), Utilisateur (Sélectionnez une option), and a checkbox 'Publié sur site web' which is checked. The second section, 'Informations de contact', contains fields for: Adresse (Avenue Tartempion), N° (10), Code postal (5000), Localité (HOUTE-SI-PLOU), Province (Liège), Pays (Belgique), Numéro de bloc, E-mail (benjamin.dupont@lffs.eu), GSM (0400/00 00 00), Téléphone, Fax, E-mail pers. contact, GSM pers. contact, and Tel. pers. contact.

2) Documents à télécharger

2.1 Le formulaire « Demande d'affiliation - Changement de statut/rôle » (Actuellement, version du 24/02/2024 - Indication reprise dans le coin inférieur droit du formulaire / Peut être téléchargé sur lffsnamur.be, onglet « documents ») **dûment complété, daté et signé** par la personne qui demande son affiliation (également par son représentant légal s'il s'agit d'un mineur) et le correspondant qualifié du club auquel elle souhaite s'affilier. Idéalement, le formulaire doit être téléchargé en format PDF. Il convient de veiller à ce que la résolution soit bonne et le formulaire « plein cadre ». Dans le cas contraire, il sera refusé.

The screenshot shows the 'Informations additionnelles' section of the form. It contains fields for: Statut sportif (Sportif), Catégorie joueur (Amateur), Date du statut sportif (21/11/2022), and a red arrow pointing to the 'Demande d'affiliation' button. Below the button are two smaller buttons: 'Voir fichier' and a red 'X' button.

EXEMPLE D'UNE DEMANDE D'AFFILIATION AVEC LES CONSIGNES À RESPECTER



LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE asbl

Fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et le C.O.I.B.
Siège social: Esplanade de la Légia 9/1, 4430 ANS - Téléphone: 04/341.41.94 - Courriel: secretariat@lffs.eu

DEMANDE D'AFFILIATION - CHANGEMENT DE STATUT/ROLE

A remplir en caractères d'imprimerie

Une copie recto-verso de la carte d'identité (ou d'un document d'identité reconnu par la L.F.F.S. art. 175.4 du R.O.) est à joindre obligatoirement

Province: **N A M U R** Saison de la demande d'affiliation: **2 0 2 4 / 2 0 2 5**

Matricule: **9 9 9 9** Nom du club: **B A B A M A I S O N**

Equipe / Noyau: **C**

Numéro de licence:

Nom: **S O U R I S** Prénom: **J E A N N O T**

Date de naissance: **0 5 1 2 1 9 9 0** (jjmmaaaa) Nationalité: **B E L G E**

Rue: **R U E D E L A C H A R M I L L E** N° **5 4** Boîte:

Code postal: **5 9 0 3** Localité: **M A R E**

Adresse e-mail: **J . S O U R I S @ T O M . C O M**

Sexe: **H** (H=Homme / D=Dame) Statut: **A** (A=Actif (Sportif) / N=Non-actif (Non-sportif)) Rôle: **S** (S=Senior / D=Dame / J=Jeune) ☐ Arbitre

demande à s'affilier pour une durée indéterminée au club de la L.F.F.S. et à changer de statut ou de catégorie (à préciser dans la case adéquate).

1) Je certifie sur l'honneur que je n'ai aucune contre-indication à la pratique sportive et, en conséquence, je m'engage à respecter les règles de la L.F.F.S. et à ne pas être sanctionné par la L.F.F.S. en matière de violation des règles antidopage. J'accepte irrévocablement que la L.F.F.S. en matière de violation des règles antidopage. J'accepte irrévocablement que la L.F.F.S. en matière de violation des règles antidopage. J'accepte irrévocablement que la L.F.F.S. en matière de violation des règles antidopage.

2) Je reconnais avoir parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de la L.F.F.S. et je m'engage, par conséquent, à immédiatement communiquer à la L.F.F.S. toute modification qui interviendrait dans mes données personnelles, notamment mon adresse postale, mon adresse e-mail et mon numéro de téléphone.

3) Je reconnais connaître les statuts et règlement organique de la L.F.F.S. et j'accepte de les respecter.

4) Si le cercle auquel je suis affilié cesse ses activités en étant endetté, je m'engage à payer la quote-part financière déterminée par le Conseil d'Administration de la L.F.F.S. pour pouvoir être affecté à un autre cercle.

5) Je déclare être domicilié chez le correspondant qualifié de mon club d'affiliation pour toute correspondance avec la L.F.F.S., sauf mention contraire dans les statuts et/ou le règlement d'ordre intérieur de la L.F.F.S.

6) Conformément à la loi sur la protection de la vie privée ainsi qu'au Règlement Général de l'Union Européenne relatif à la Protection des Données (n°016/873), je suis informé(e) du fait que les données reprises sur ce document d'affiliation sont traitées dans le cadre de l'exécution du contrat me liant à la L.F.F.S. et pour servir les intérêts légitimes de celle-ci.

Par ailleurs, la personne ne peut pas être le père ni la mère du membre.

Si le membre est arbitre, il ne faut pas remplir la case « Rôle » ; il suffit de mettre une croix dans la case devant « Arbitre ».

Si le membre est arbitre-joueur, il faut indiquer « S » dans la case après « Rôle » et mettre une croix dans la case devant « Arbitre ».

Ne pas oublier de compléter la partie ci-dessous UNIQUEMENT si le membre est mineur. La personne ne peut pas être le père ni la mère du membre.

A REMPLIR UNIQUEMENT SI LE DEMANDEUR EST MINEUR

Membre du club habilité à assister l'affilié lors des contrôles antidopage, en l'absence du représentant légal sur les lieux du contrôle:

Nom: Prénom:

Date de naissance: (jjmmaaaa)

Signature du demandeur et date

Signature d'un représentant légal
(Si le demandeur est mineur)

Signature du C.Q. du club et date

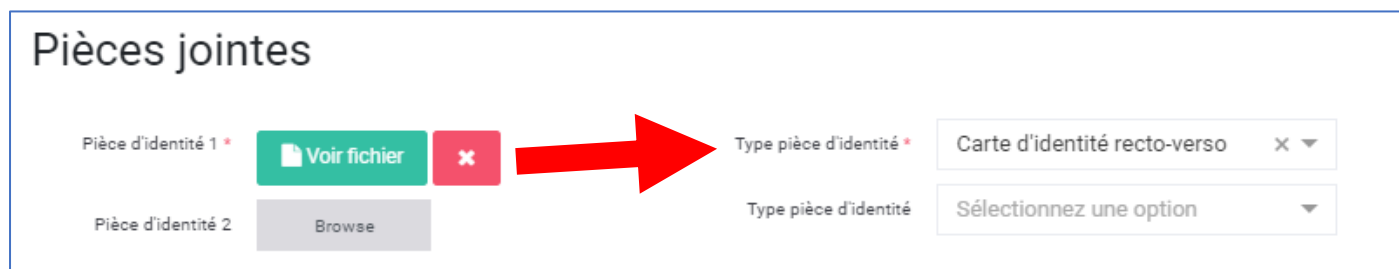
!!!! Ne pas oublier les dates et signatures !!!!

PARTIE RESERVEE A LA LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE

Autres pièces à télécharger

2.2 La copie recto/verso de la carte d'identité ou de tout autre document d'identité reconnu par la L.F.F.S. du demandeur.

Si le recto et le verso se retrouvent dans le même document, on le télécharge en regard de la pièce d'identité 1 et on choisit comme type de pièce d'identité dans la liste déroulante « Carte d'identité recto-verso ».

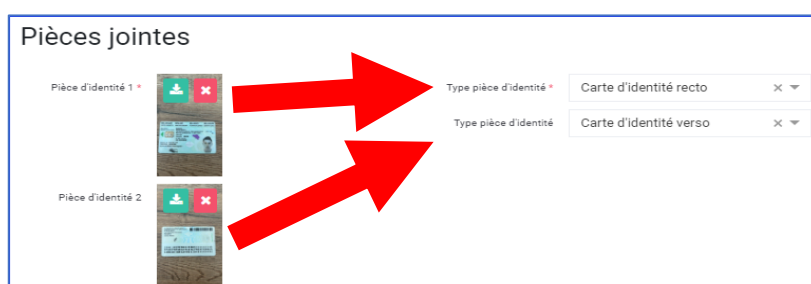


Pièces jointes

Pièce d'identité 1 * **Type pièce d'identité *** Carte d'identité recto-verso x ▼

Pièce d'identité 2 **Type pièce d'identité** Sélectionnez une option ▼

Si le recto et le verso de la carte d'identité ne sont pas dans le même fichier, on choisit « Carte d'identité 1 » dans la liste déroulante « Type pièce d'identité » pour le recto et « Carte d'identité 2 » pour le verso.



Pièces jointes

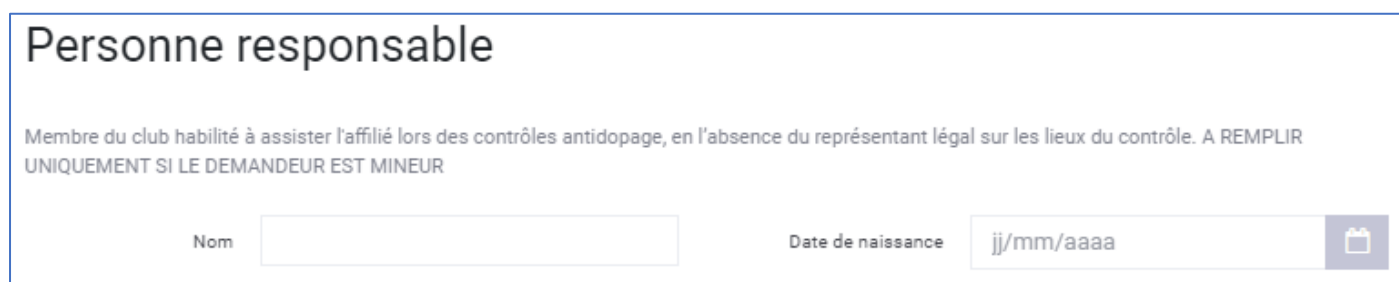
Pièce d'identité 1 * **Type pièce d'identité *** Carte d'identité recto x ▼

Pièce d'identité 2 **Type pièce d'identité** Carte d'identité verso x ▼

2.3 La preuve de paiement de la licence sur le compte bancaire numéro BE30 2500 1778 2411 ouvert au nom de la L.F.F.S.-Namur (25 € pour une licence « senior » - seniors, dames, vétérans -, 10 € pour une licence « jeune »). Il convient d'impérativement indiquer, en communication, « Demande d'affiliation de [Prénom + nom de la personne] - [Matricule du club] + [Nom du Club] »

AFFILIE MINEUR

Si la demande d'affiliation concerne un(e) mineur(e), il convient de compléter les champs de la rubrique « Personne responsable ». **Il ne peut pas s'agir d'un parent du mineur** ; le membre doit être affilié au club.



Personne responsable

Membre du club habilité à assister l'affilié lors des contrôles antidopage, en l'absence du représentant légal sur les lieux du contrôle. A REMPLIR UNIQUEMENT SI LE DEMANDEUR EST MINEUR

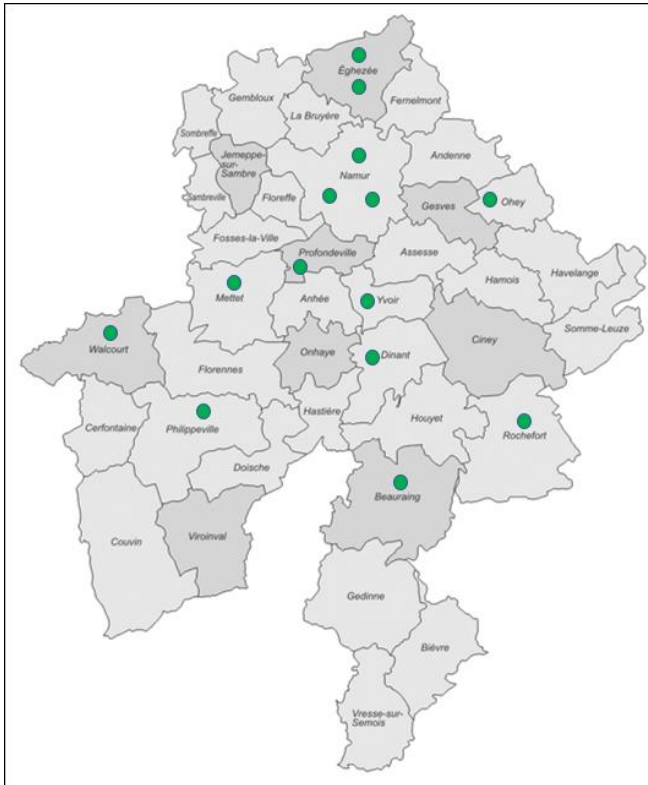
Nom Date de naissance

CHAMPIONNAT PROVINCIAL 2025/2026 - LES SÉRIES

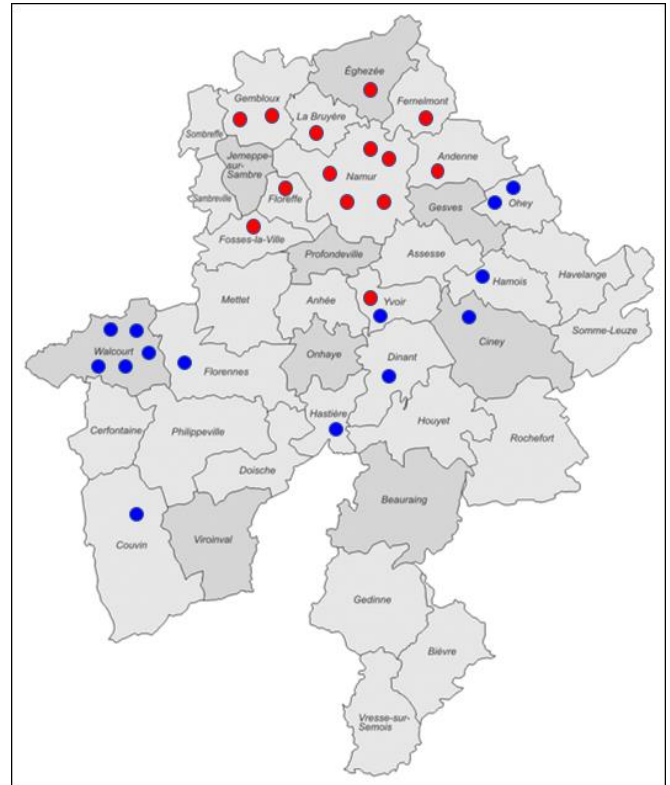
DIVISION 1	DIVISION 2A	DIVISION 2B	DIVISION 3A
NOSTA METTET-ORET	BV MONT B	BV MONT C	MHC AUVELAIS A
BFM DINANT	SCOUSERS GEMBLoux	RSC FRASNES	BELVEDERE SAMBR B
REA LOYERS KN	DYNAMIC GEMBLoux	FLORENNES UTD B	CFCB COUVIN-CHIMAY
JP-CJ LEUZE	BB FERNELMONT	SPORTING WALCOURT	FS MARIEMBOURG
MFC NAMUR UTD	SPORTING ANDENNE	MFC GOURDINNE	OLYMPIQ SAUTOUR B
A TAVIERS	JP-CJ LEUZE B	WALCOURT/STREE	MFC CLERMONT
MFC VOGENEE	SQUADRA VEDRIN	SOMZEE TOY'S	MFC VOGENEE B
MF OHEYTOIS	ETRIMUS CHAMPION	ZENITH LANEFFE	FC FLAVION
OLYMPIQUE SAUTOUR	ERPENT UTD	BFM DINANT B	SPORTING WALCOURT B
BIRAN BEAURAING	UNION RHISNES	AG2 HEER-BG	IMPAK CHAUMONT
CH ILIRIA NAMUR	AS FUTSAL NAMUR	MF EVELETTE	FLORENNES UTD C
BV MONT	FELICIEN NAMUR	NATOYE FUTSAL	NOSTA METTET-ORET B
BOIS-DE-VILLERS	KFK FLOREFFE	MF OHEYTOIS B	LIBERTY PONTAURY
WS ROCHEFORT	ALLIANCE FOSSES	MFC CINEY	BVB 09 METTET
DIVISION 3B	DIVISION 3C	DIVISION 4A	DIVISION 4B
CELTIC FORVILLE	MHC AUVELAIS B	AG2 HEER-BG C	JEUNESSE MOSANE ANHEE B
MF SEILLOIS B	MFC ANDENNE 53	PETIGNY-CITY	AG2 HEER-BG B
BORUSSIA LOYERS B	BORUSSIA LOYERS C	MARIEMBOURG UTD	SPORTING ANDENNE C
REA LOYERS KN B	H HORNETS CINEY	LK PHILIPPEVILLE	NATOYE FUTSAL B
SQUADRA VEDRIN B	MFC CINEY B	WALCOURT EAGLES	MFC CINEY C
NAMUR PIRATES	GEDINNE UTD B	WALCOURT/STREE B	BS ANHEE C
FAC NAMUR	SPARTAK VONECHE	SPORTING WALCOURT C	BFM DINANT D
NAMUR TEAM	BS ANHEE B	SOMZEE TOY'S B	BV MONT D
NAMUR FANATIK	MFC ONHAYE	MFC GOURDINNE B	SOCO-ARD HAVELANGE
SPORTING NAMUR	DEPORTIVO NEFFE	BOCA FRAIRE	WS ROCHEFORT B
MASCAUX JAMBES	BFM DINANT C	ZENITH LANEFFE B	TORO BEAURAING
UNION RHISNES B	ADN HAVELANGE	MARZENGA TARCENNE	BORUSSIA BEAURAING
AG FLAWINNE	BATY HAVELANGE C	IMPAK CHAUMONT B	MFC HOUR
BATY HAVELANGE B	US AUBRIVES-VIREUX	NP AUVELAIS	IMPAK CHAUMONT C
DIVISION 4C	DIVISION 4D	VETERANS	DAMES
CANARIS ANDENNE	CANARIS ANDENNE B	A TAVIERS	H HORNETS CINEY
CELTIC NAMUR	SPORTING ANDENNE B	MFC CINEY	MFC CINEY
BOIS-DE-VILLERS B	LA CLOSIERE GEMBLoux	BORUSSIA LOYERS A	GEDINNE Utd
ALLIANCE FOSSES B	SCOUSERS GEMBLoux B	BORUSSIA LOYERS B	BV MONT
MF RACING BAMBOIS	JEUNESSE MOSANE ANHEE	F FAMILY NAMUR	BF DINANT
BAYER TK LE ROUX	MF EVELETTE B	BV MONT	
BIANCONERO SAMBREVILLE	MFC VEDRIN	AG2 HEER-BG	
FC SAMBREVILLE	BORUSSIA LOYERS D	DEPORTIVO NEFFE	
MHC AUVELAIS C	BORUSSIA ERPENT	BIRAN BEAURAING	
NP AUVELAIS B	MF EMINES	JEMEPPE UTD	
FCO NAMUR AUVELAIS	NAMUR PIRATES B	MHC AUVELAIS	
JEUNESSE MOSANE ANHEE C	MFC NAMUR UTD B	AC NAMUR	
SPORTING BIESMOIS	AS FUTSAL NAMUR B	NP AUVELAIS	
IMPAK CHAUMONT D	CELTIC NAMUR B	CANARIS ANDENNE	

La répartition des équipes série par série

PROVINCIALE 1

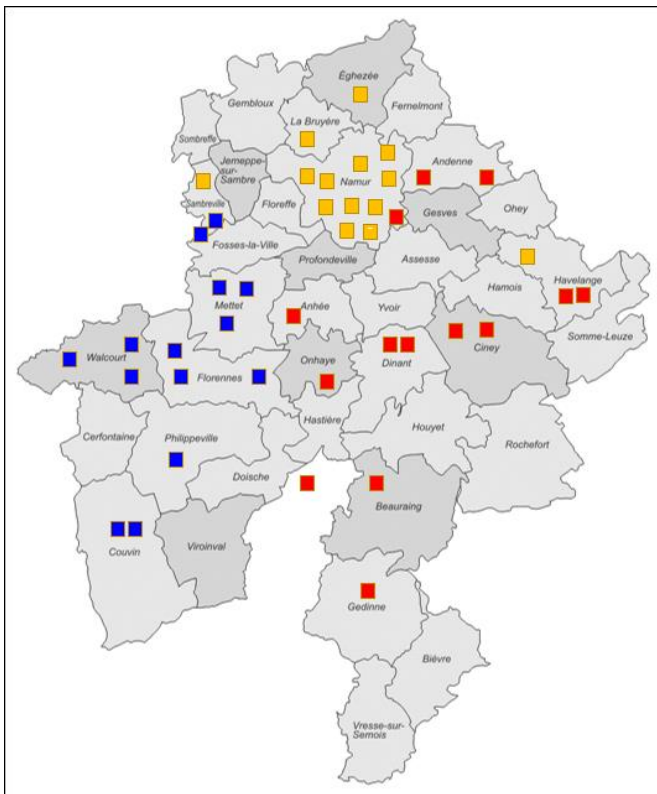


PROVINCIALE 2



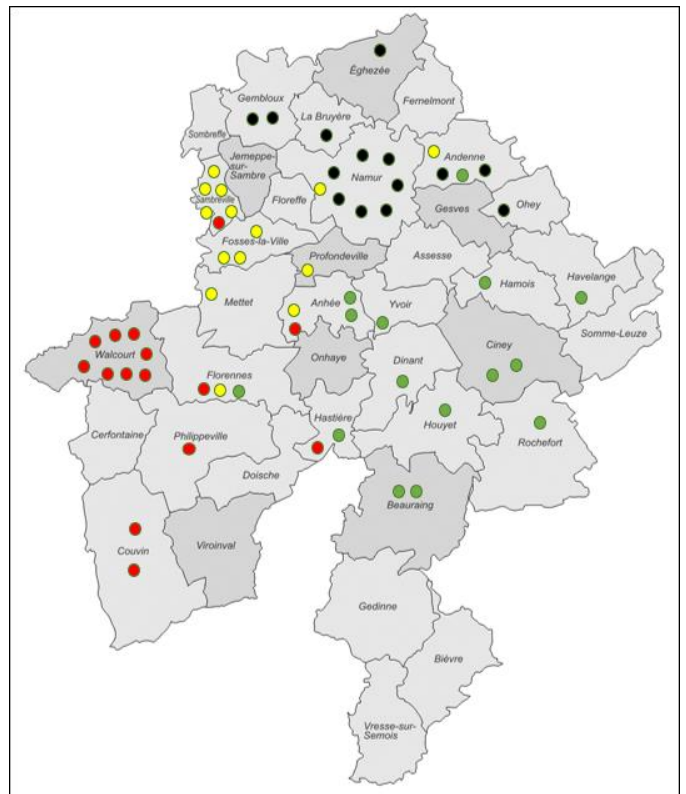
Rouge : 2A - Bleu : 2B

PROVINCIALE 3

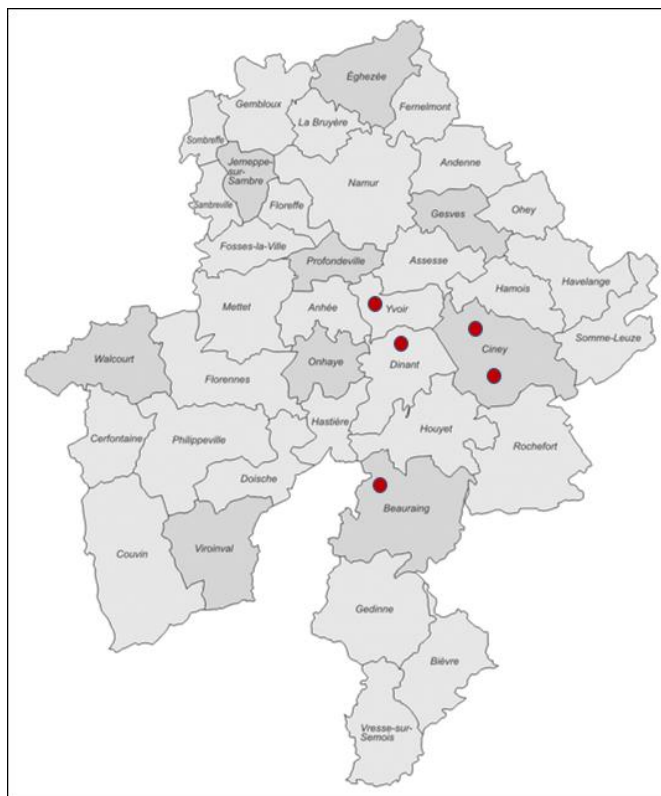
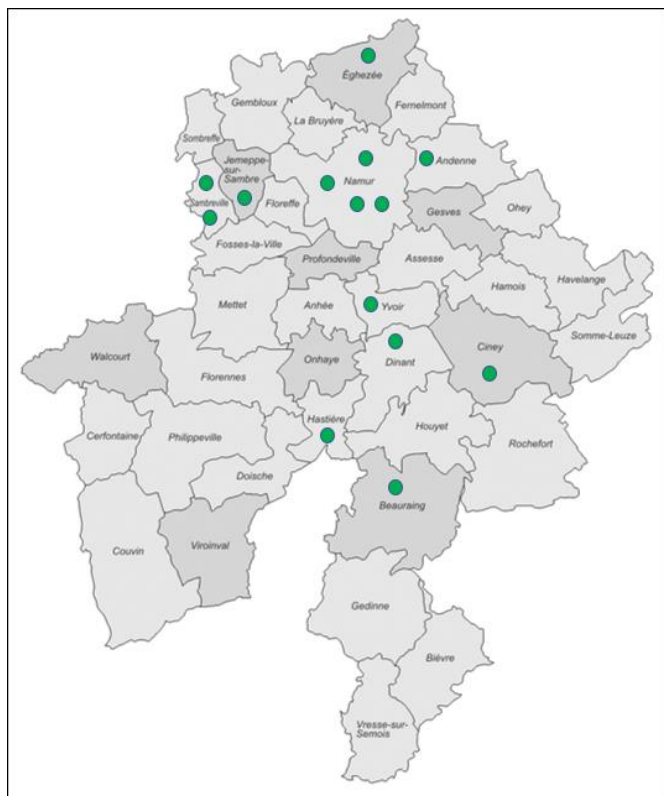


Bleu : 3A - Ocre : 3B - Rouge: 3C

PROVINCIALE 4



Rouge: 4A - Vert: 4B - Jaune: 4C - Noir : 4D

VETERANS**DAMES****CHAMPIONNAT PROVINCIAL 2024/2025****Résultat****Semaine 52 - du 23/06/2025 au 29/06/2025****Coupe des équipes seniors (à rejouer à la suite d'une erreur d'arbitrage)**

NOSTA METTET-ORET - JEMEPPE UTD 3 - 4

PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PROVINCIALE 2024/2025 - Yvoir, 13/06/2025**Siègent au bureau**

Comité Exécutif Provincial : MM. Degée, Delforge, Ruth

Commission Sportive Provinciale : M. Covas

Commission d'Appel Provinciale : MM. Balthazar, Boussifet

Commission Provinciale d'Arbitrage : MM. Scheers, Lermenier

Commission Provinciales des Jeunes : MM. Helmons, Grandjean, Moeremans, Grislain

Secrétaire provincial : M. Scheers

1. Vérification des pouvoirs des délégués

Les clubs dont le numéro de matricule suit n'ont pas été représentés valablement (23) : 1162, 4307, 4662, 4774, 5259, 5681, 5982, 5987, 5990, 6449, 6490, 7061, 7196, 7239, 7254, 7290, 7448, 7464, 7540, 7581, 7673, 7674, 7679.

Votants

Sur les 96 clubs, 73 clubs sont représentés.
73 clubs peuvent procéder aux votes.

2. Rapport d'activité générale de la LFFS/Namur
par M. Degée - Président provincial.**3. Rapport du Comité Exécutif Provincial**
par M. Scheers - Secrétaire provincial.**4. Rapports des commissions provinciales**Rapport de la Commission Sportive provinciale
par M. Degée - PrésidentRapport de la Commission d'Appel provinciale
par M. Balthazar - PrésidentRapport de la Commission Provinciale d'Arbitrage
par M. Lermenier - Vice-présidentRapport de la Commission Provinciales des Jeunes
Aucun rapport

5. Interpellations

Aucune interpellation reçue dans le délai réglementaire.

6. Elections

Quorum requis : 37

Comité Exécutif Provincial

Deux mandats de six ans à pourvoir

Sortant et rééligible : M. Jean-Pierre DELFORGE

Candidatures reçues : aucune

Il y a moins de candidats que de mandats à pourvoir.

En conséquence, conformément au ROL (article 73.2.b),
le membre sortant est élu : M. Jean-Pierre Delforge.

7. Représentation à l'Assemblée générale LFFS

Sept mandats d'un an à pourvoir.

Sortants et rééligibles : MM. Pascal Degée, Jean-Pierre Delforge, Jean Scheers, Luc Peeters, Lionel Ruth et Quentin Sauvage.

Candidatures reçues : aucune

Il y a moins de candidats que de mandats à pourvoir.

En conséquence, conformément au ROL (art 73.2.b), les membres sortants sont élus : MM. Pascal Degée, Jean-Pierre Delforge, Jean Scheers, Luc Peeters, Lionel Ruth et Quentin Sauvage.

8. Situation financière de la Province

Situation financière en équilibre.

9. Modifications au règlement provincial

Quorum requis : 37

Article	Ancien texte	Nouveau texte
<u>Affiliation d'arbitres - point 1.4.1</u>	Sous peine de l'amende provinciale, tout cercle dont une équipe évolue dans une division nationale ou en première provinciale doit compter au 1 ^{er} septembre de chaque saison parmi ses affiliés un arbitre ou un arbitre-joueur repris au cadre arbitral provincial	Sous peine de l'amende provinciale, tout cercle dont une équipe évolue en interprovinciale ou en première provinciale doit compter au 1 ^{er} septembre de chaque saison parmi ses affiliés un arbitre ou un arbitre-joueur repris au cadre arbitral provincial
Motivation : Convention URBSFA/LFFS		
Approuvé (OUI : 54 / NON : 17)		

Article	Ancien texte	Nouveau texte
<u>Coup d'envoi des matches - point 2.2</u>	En application de l'art.174.1 du R.O., le coup d'envoi des matches • n'est autorisé en ○ seniors : que du lundi au vendredi entre 19h et 22h (23h le vendredi). ○ féminins : que du lundi au vendredi entre 19h et 22h et le week-end entre 9h et 18h ○ espoirs : que du lundi au vendredi entre 19h et 21h et, sauf la restriction ci-dessous, le week-end entre 9h et 20h ○ diabolins, pré-minimes, minimes, cadets et scolaire que le week-end entre 9h et 19h	En application de l'art.174.1 du R.O., le coup d'envoi des matches • n'est autorisé en ○ seniors : que du lundi au vendredi entre 19h et 22h (23h le vendredi). ○ féminins : que du lundi au vendredi entre 19h et 22h et le week-end entre 9h et 18h ○ espoirs : que du lundi au vendredi entre 19h et 21h et, sauf la restriction ci-dessous, le week-end entre 9h et 20h ○ diabolins, pré-minimes, minimes, cadets et scolaire que le week-end entre 9h et 19h ○ coupe : que du lundi au vendredi entre 20h et 22 h (23h le vendredi)
Motivation : Déplacements plus longs en coupe qu'en championnat		
Approuvé (OUI : 59 / NON : 12)		

Article	Ancien texte	Nouveau texte
<u>Réclamations - point 2.7.2</u>	Les réclamations relatives à une programmation doivent être faites au secrétariat provincial par courriel dans les cinq jours de la communication et à tout le moins 48 heures avant le match.	Art 2.13 (renumérotation) Les réclamations relatives à une programmation doivent être faites au secrétariat provincial par courriel dans les cinq jours de la communication et à tout le moins 48 heures avant le match.
Motivation : étendre l'article à toutes les programmations		
Approuvé (OUI : 59 / NON : 12)		

Article	Ancien texte	Nouveau texte
Montées - Descentes - point 3.3.2	• Nombre de descendants de 3e nationale A.B.F.S et interprovinciale U.R.B.S.F.A.	• Nombre de descendants de 3e nationale A.B.F.S et l'interprovinciale L.F.F.S..
Motivation : Convention URBSFA/LFFS		
Approuvé (OUI : 60 / NON : 11)		

Article	Ancien texte	Nouveau texte
Coupe - Organisation - point 4.2.	Sauf dérogation, les matchs se jouent durant les semaines fixées au calendrier de la Coupe. La programmation d'un match de coupe doit être communiquée au moins 15 jours calendrier avant le match. Le délai est ramené à sept jours calendrier à partir des huitièmes de finale.	Sauf dérogation, les matchs se jouent durant les semaines fixées au calendrier de la Coupe. La programmation d'un match de coupe doit être communiquée au moins dix- sept jours calendrier avant le match. Le délai est ramené à neuf jours calendrier à partir des huitièmes de finale.
Motivation : adapter la programmation sur celle des matchs remis		
Approuvé (OUI : 57 / NON : 14)		

Article	Ancien texte	Nouveau texte
Coupe seniors - Participation - point 4.11.2	Par dérogation à l'art 3.4.2, il n'est pas autorisé d'aligner des joueurs issus du noyau A d'un cercle ayant une équipe au niveau national.	Par dérogation à l'art 3.4.2, il n'est pas autorisé d'aligner des joueurs issus du noyau d'une autre équipe
Motivation : Equité de la coupe		
Approuvé (OUI : 57 / NON : 14)		

10. Proclamation des résultats

Champion division 1 : Jemeppe Utd
 Champion division 2A : Bois de Villers
 Champion division 2B : WS Rochefort
 Champion division 3A : Scousers Gembloux
 Champion division 3B : Natoye Futsal
 Champion division 3C : Alliance Fosses
 Champion division 4A : Union Rhisnes B
 Champion division 4B : MFC Andenne 53
 Champion division 4C : Aubrives-Vireux
 Champion division 4D : MFC Clermont
 Champion Vétérans : MFC Ciney
 Champion Dames : Futsal Mosan Dinant
 Champion Diablotins : BF Dinant
 Champion Préminimes : Gedinne Utd A
 Champion Minimes : AG2 Heer-Bg

Champion Cadets : Gedinne Utd
 Champion Scolaires : FC Biran Beauraing
 Coupe de la Province Diablotins : BF Dinant
 Coupe de la Province Préminimes : Baty Boys Havelange
 Coupe de la Province Minimes : AG2 Heer-Bg
 Coupe de la Province Cadets : Gedinne Utd
 Coupe de la Province Scolaires : FC Biran Beauraing
 Coupe de la Province Vétérans : Jemeppe Utd
 Coupe de la Province Dames : Futsal Mosan Dinant
 Coupe de la Province Seniors : finale à rejouer

11. Jubilaires

Gregory Bolain : fin de carrière
 Joël Riffart : 20 années

(s.) Jean SCHEERS, secrétaire provincial

AMENDES / REDEVANCES

Cartes jaunes - 10 €	
Finales jeunes	5560Prem (10 €) - 5872Sco (10 €)
Finales seniors	5996 (20 €) - 7287 (10 €)

Art 48 - Règlement organique (Absence à l'AGP) - 100 €	
1162 - 4307 - 4662 - 4774 - 5259 - 5681 - 5982 - 5987 - 5990 - 6449 - 6490 - 7061 - 7239 - 7254 - 7290 - 7448 - 7464 - 7540 - 7581 - 7673 - 7674 - 7679.	

Art 140 - Règlement organique (Changement de dénomination) - 12,50 €	
1162 - 2166 - 5876 - 7344	

Art 152 (Non-paiement dans les délais) - 10 €	
1162 - 5895 - 5996 - 7013 - 7344 - 7448	

Art 152 (Mise en demeure) - 20 €	
7448 (20 €)	

AVIS AUX CLUBS

Commission Sportive Provinciale: appel aux candidatures

Afin de compléter son effectif, le Comité exécutif provincial de Namur lance un appel aux candidatures pour compléter l'effectif de la commission sportive provinciale.

Les candidats doivent répondre aux conditions prévues au Règlement organique de la Ligue à savoir:

- * être âgé de plus de 18 ans.
- * jouir de ses droits civils et politiques.
- * être affilié à un club de la L.F.F.S. depuis au moins les cinq dernières saisons sportives (trois saisons sportives pour les membres des commissions).
- * être affilié, pour une instance régionale, à un club de la L.F.F.S et, pour une instance provinciale, à un club de la « Province » concernée. Cependant, les membres des commissions d'arbitrage ne doivent pas obligatoirement être affiliés à un club. Ils peuvent être affiliés à l'amicale des arbitres de la « Province » dont ils sont issus.
- * ne pas être sous le coup d'une suspension avec ou sans sursis.
- * ne pas avoir, par le passé, subi une sanction de plus de treize semaines à la L.F.F.S. ou dans toute autre fédération sportive au cours des trois dernières saisons.

Les candidatures doivent parvenir par mail ou courrier à l'adresse suivante: Jean SCHEERS - Fays 6C - 5590 Ciney (e-mail: namur@lffs.eu).

Commission Provinciale d'Arbitrage: appel aux candidatures

Afin de compléter son effectif, la Commission Provinciale d'Arbitrage de la Province de Namur lance un appel aux candidatures pour la fonction de formateur ou conseiller.

Les candidats doivent répondre aux conditions prévues au Règlement organique de la Ligue à savoir:

- * être âgé de plus de 18 ans.
- * jouir de ses droits civils et politiques.
- * être affilié à un club de la L.F.F.S. depuis au moins les cinq dernières saisons sportives (trois saisons sportives pour les membres des commissions).
- * être affilié, pour une instance régionale, à un club de la L.F.F.S et, pour une instance provinciale, à un club de la « Province » concernée. Cependant, les membres des commissions d'arbitrage ne doivent pas obligatoirement être affiliés à un club. Ils peuvent être affiliés à l'amicale des arbitres de la « Province » dont ils sont issus.

* ne pas être sous le coup d'une suspension avec ou sans sursis.

* ne pas avoir, par le passé, subi une sanction de plus de treize semaines à la L.F.F.S. ou dans toute autre fédération sportive au cours des trois dernières saisons.

* avoir été membre du corps arbitral durant cinq saisons minimum au cours des dix dernières saisons sportives;

* réussir l'épreuve d'aptitude conformément aux critères imposés par la C.C.A.L.

Les candidatures doivent parvenir par mail ou courrier à l'adresse suivante: Jean Scheers, Fays 6C, 5590 Ciney (namur@lffs.eu).

Indemnités arbitrales

AUDOOR Daniel	22 €
BOLAIN Gregory	22 €
BOUCHA Dylan	19 €
BOURSOIS Benjamin	22 €
CARA Roberto	22 €
CAVALHEIRO DOS SANTOS Joao	17 €
COLLIN Michaël	22 €
DARC Dimitri	22 €
DE BOUW Aubry	19 €
DUBOIS Claude	22 €
GEERKENS Olivier	22 €
HIERNAUX Jean-Pierre	19 €
HUYGENS Louis	22 €
KLEMCZAK Dominique	22 €
KIESECOMS Alain	22 €
LAVIOLETTE Stephan	22 €
LEONI Aurélien	19 €
LORAND Guy	22 €
LUCAS Hugues	19 €
MASAROTTI Franco	22 €
MAURO René	19 €
MOEREMANS Pascal	19 €
ORLANS Thibaut	22 €
PAIN Nicolas	22 €
RIFFLART Joël	22 €
RODRIGUES MACIEL Carlos	17 €
SPRIMONT Marc	19 €
SPRIO Vincenzo	22 €
VANSTEENKISTE Renaud	22 €
VANRYKEL Antoine	17 €

CHAMPIONNAT NATIONAL 2024/2025

Semaine 44 (31/05/2025)

DIVISION 1 - PLAYOFFS

RAEC SO DOUR AG JUN L LOUV 3 - 5

PRÉMINIMES

KVK S KORTRIJK BOCA ANS 10 - 1

SCOLAIRES

BIRAN BEAURAING B MIDDEKERKE 4 - 7

MINIMES

KVK S KORTRIJK AS SCHAERBEEK 5 - 4

CADETS

GEDINNE UTD FT PUURS 4 - 5

ESPOIRS

FLANDRE OCCIDENTALE BRABANT WALLON/BXL-C. 2 - 4

DAMES

MOSAN DINANT RAPOD BEERNEM 6 - 5

CHAMPIONNAT INTERPROVINCIAL 2025/2026 - LES SÉRIES

INTERPROVINCIALE A	
1407	Inter Namêche 83
2748	Soca Bastogne
2918	MF Cosmos Stavelot
3019	Océan Stars Verviers
3609	Marseille Wanze
4630	MF Seillois
4685	Essalem Verviers
4745	LBA Halanzy
4807	Futsal G4 Sainte-Ode
5749	Futsal Team Liège
5851	BAT 81 Tintigny
6491	Batyboys Havelange
7005	Bertrix City
7748	FC Inter Huy
INTERPROVINCIALE B	
1162	MS BL Walcourt
1444	BS Anhée
1478	Borussia Loyers
4306	Florennes United
4962	Futsal Team Gerpinnes
5439	Belvédère Sambreville
5456	Felice Montigny
7287	Jemeppe United
7731	Futsal Lions Roselies
7745	Elite Sporting Club Fleurus
7749	Boca Hermano Jumet Futsal
7750	Futsal Carolo Team Jumet
7755	Futsal Team Lodelinsart
7757	Futsal Nalinnes 2020
INTERPROVINCIALE C	
1001	SPB Seraing
2371	MF TDM Ans
2932	Team GSI Verviers
4758	MF Oreye
4828	Wavre Family
5471	Urban Step Bruxelles
5514	Proxima Centauri Bruxelles
5798	Makasi Auderghem
7733	Futsal Benfica Auderghem
7737	Futsal Bruxelles N.O.H.
7744	Mini 83 Evere
7753	Procolor Bibi Liège
7754	Liège Lions
7759	Futsal Wavre

INTERPROVINCIALE D	
2461	Beloeil Futsal
3716	Hellas-Magic Thulin
5208	Dream Players Futsal Thulin
5375	Futsal Fraternité Frameries
7732	KGS Anderlecht
7734	UR Futsal Synergy Berchem
7735	MFC Olympic Brunehaut
7611	Deaf Brussels
7742	Futsal Cuesmes
7746	Athletic Club Jette
7747	MFC Olympic Boys Frasnes
7751	MFC Bon-Air Leuze
7752	Futsal Leuze
7756	Génération Futsal Molenbeek
INTERPROVINCIALE E	
1193	RC Anderlues
2277	Blampain's Team Braine
4653	MFC Tubize
5716	MJ Braine-le-Comte
5826	Arsenal Pont-à-Celles
5973	Diabolix Bracquegnies
6190	AG Junior La Louvière
7218	Portista Morlanwelz
7736	Etoile Bruxelloise
7738	Futsal Project Brussels
7739	Red Star Bruxelles
7740	Futsal Team Marolles Bruxelles
7741	Courcelles Futsal Club
7743	Saint-Josse Futsal

Iffsnamur.be

le site officiel de la L.F.F.S.-Namur

SUSPENSIONS

Licence	Affilié	Club	Date début	Date fin	Divers
764498	Goderniaux Florian	BS Anhée	18/12/2024	17/12/2026	Sursis de 1 an à partir du 17/12/2025
861587	Bonatesta Domenico	FCDC Union Sambreville	31/01/2025	30/01/2027	
881325	Renard Fabrice	AG2 Heer-Bg	01/09/2025	30/11/2025	
848652	Hosselet Damien	FS Mariembourg	01/09/2025	05/10/2025	Comité exécutif provincial Liège
878717	Lievin Lucas	FS Mariembourg	01/09/2025	28/09/2025	Comité exécutif provincial Liège
778953	Massart Tanguy	Somzée Toys	01/09/2025	14/09/2025	
792091	Massart Brice	Somzée Toys	01/09/2025	11/05/2026	Sursis de 1 an à partir du 17/11/2025
864069	Bernier Brayan	AG2 Heer-Bg	01/09/2025	21/09/2025	
764953	Lucchetta Frédéric	MFC Namur Utd	01/09/2025	07/09/2025	
817304	Ocejo Y Vega Julien	MFC Gourdinne	01/09/2025	07/09/2025	
849976	Mascaux Tony	Jemeppe Utd	01/09/2025	07/09/2025	
853643	Touhami Nizar	AG2 Heer-Bg	01/09/2025	22/02/2026	
855058	Jahiu Erduan	Mascaux Jambes	01/09/2025	14/09/2025	
858841	Laurent Christophe	Borussia Loyers	01/09/2025	08/02/2026	Sursis pendant de 1 an pour 13 semaines à partir du 10/11/2025
865236	Maugeri Nunzio	Mascaux Jambes	01/09/2025	07/09/2025	
871031	De Pelseneer Jérôme	Sporting Andenne	01/09/2025	14/09/2025	
820981	Albert Brieu	BV Mont	01/09/2025	14/09/2025	C.A.P. du 15/05/2025
815601	Brolet Vincent	BF Dinant	01/09/2025	31/08/2026	
841287	Barras Jefferson	MJ Tamines FC	01/09/2025	07/09/2025	
845740	Chainnieux Theo	Sporting Namur	01/09/2025	01/03/2026	Sursis de 13 semaines à partir du 22/12/2025
861664	Matagne Mathieu	MFC Vedrin	01/09/2025	21/09/2025	
863909	Dethinne Renaud	BV Mont	01/09/2025	05/10/2025	
868405	Rousseau Nicolas	BV Mont	01/09/2025	21/09/2025	
872387	Cattin Florent	MF Seillois	01/09/2025	28/09/2025	
880647	Claus Gil	Zenith Laneffe	01/09/2025	07/09/2025	
846989	Jamart Stéphane	I Namèche 83	01/09/2025	28/02/2026	CSN du 21/06/20205
871423	Becquevort Hugo	Jemeppe Utd	01/09/2025	31/08/2026	Sursis pour 6 mois à partir du 01/03/2026





Délégué,
officiel, coach
et pourquoi pas
ARBITRE?



L'arbitrage, le sport à partir de 15 ans !

Contrairement aux idées reçues,
arbitrer, c'est faire du sport !
Sprint court, course de fond,
déplacement de gauche à droite
et de droite à gauche, courir
en reculant, traverser rapidement
la salle, suivre les actions de jeu
au plus près, se retourner en vitesse:
ce sport est très exigeant
et demande
une excellente
condition physique.

Mais l'arbitrage,
c'est aussi
une école de vie.
Gérer un groupe
de personnes,
Garder un souci aigu
de l'objectivité,
Avoir un bon sens
de l'organisation,
Savoir
se responsabiliser,...
sont les différents
atouts que vous
apportera l'arbitrage.
L'arbitrage affirmera
votre personnalité,

augmentera
vos capacités de décision,
de jugement et de réflexion,
vous aidera à vous découvrir,
aiguïsera vos réflexes, accroîtra
vos capacités de concentration.

**L'arbitrage est non seulement
un sport physique
mais aussi un sport cérébral.**

L'âge est là, et alors?...

Vos équipiers courent trop vite,
l'adversaire aussi.
Vous ne jouez plus beaucoup
et vous vous sentez dépassé...
Et pourtant, qu'est-ce que vous aimez ce sport
qui a comblé toute votre jeunesse!
Et puis, vous êtes aussi sportif dans l'âme.
Pas envie de jouer au jeu de dames
ou avec des avions miniatures.
Pas envie de vous encroûter
et de risquer l'embonpoint.
Devenez arbitre et découvrez « l'autre côté »
de ce sport que vous aimez!
Qu'est-ce que cela fait du bien de se sentir utile
et de retrouver l'ambiance des salles...
Et puis, qu'est-ce qu'ils vous font courir ces jeunes !

*« Consacre-toi
exclusivement
à l'arbitrage
ou, comme moi,
joue et arbitre ! »*



**S'il le souhaite,
le candidat peut
continuer à jouer ou
à être délégué ou coach
avec son club. Il devient
alors arbitre-joueur
et ne pourra pas être
désigné dans la série
où son club évolue.**

Intéressé?

Prends contact avec le secrétaire
de la Commission Provinciale d'Arbitrage de ta Province!

Province du Brabant Wallon
Bruxelles-Capitale Alain POLLARD

✉: apcpabrabant@live.be
☎: 0479/60 39 89

Province de Hainaut Patrice DESSIMEON

✉: p.dessimeon@skynet.be
☎: 0475/78 63 81

Province de Liège Marc NIHOUL

✉: marcnihoul61@gmail.com
☎: 0498/69 81 53

Province de Luxembourg Freddy MERLOT

✉: freddy.merlot@lffs.eu
☎: 0496/25 81 53

Province de Namur Jean SCHEERS

✉: namur@lffs.eu
☎: 0487/33 37 10

**LIGUE FRANCOPHONE
DE FOOTBALL EN SALLE**

Site Internet: www.lffs.eu
Courriel: secretariat@lffs.eu

